



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Brèves n°99

1^{er} trim. 2018

Lancement du jeu-concours 2018 : « Nos Amies les Prairies »

Dans le cadre de son **Cycle d'Education à l'Environnement**, Yvelines Environnement a lancé le 11 janvier à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux, la nouvelle édition de son jeu-concours destiné aux jeunes des Yvelines de 5 à 15 ans, mais aussi aux foyers d'hébergement du département. Le jeu-concours sera clôturé le **7 avril**.

De nombreux documents aideront les élèves à compléter une nouvelle **grille de mots** et à réaliser une **illustration** du thème mis à l'honneur cette année.

Vous pourrez trouver dans les gares **SNCF** de notre département les bulletins qui vous permettront de participer. Tous les documents et renseignements nécessaires sont également sur notre site internet :

<https://www.yvelines-environnement.org/lancement-presse-jeu-concours-2018/>

YVELINES ENVIRONNEMENT
organise le jeu concours
du 11 janvier
au 7 avril 2018

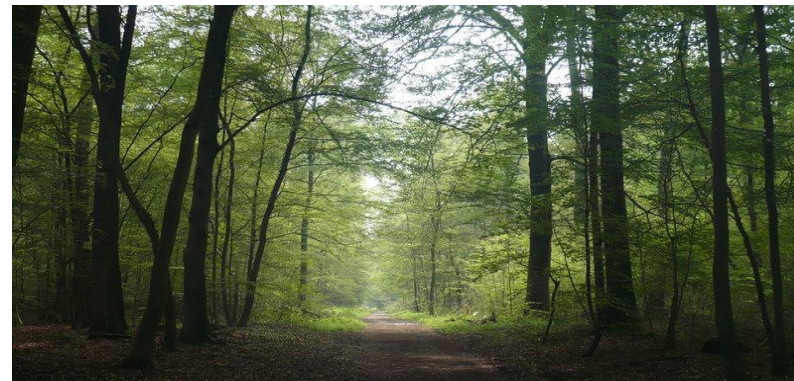
Nos Amies
LES PRAIRIES

Réservé aux jeunes de 5 à 15 ans et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, mais aussi dans les foyers d'hébergement du département des Yvelines

Plus d'infos sur notre site:
www.yvelines-environnement.org

En partenariat avec :

Tous droits d'image et de reproduction des présentes sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.



Avis des Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly pour l'enquête publique complémentaire unique Tram Train 13 déposé le 8 février 2018

L'association aux côtés de la municipalité de Saint-Germain a obtenu le succès que l'on connaît avec la réalisation d'une A14 préservant **l'existant** la forêt de Saint-Germain. Elle souhaite le même résultat quant à la **liaison tram-train entre Cergy et Saint Quentin en Yvelines** dont la réalisation ne tarde que trop.

Depuis **2003**, avec le soutien d'**Yvelines Environnement**, elle demande avec constance et insistance le **statut de forêt de protection** pour cette forêt et celle de Marly. Elle compte **reconquérir une partie du territoire perdu** en 1911 au titre de l'utilité publique qui a servi à l'épandage des eaux usées la ville de Paris ce qui « devaient enrichir les terres agricoles » et qui désormais sont interdites de cultures en raison de leur pollution.

Sachant que la voie ferrée « Grande Ceinture » avait vocation de desservir la deuxième ligne de forts défendant Paris et d'assurer leur ravitaillement on pouvait admettre que celle-ci traverse les forêts au titre de la Défense Nationale. Depuis la création des villes nouvelles l'objectif consiste à desservir les pôles démographiques denses. De ce fait la liaison entre Saint-Germain / Grande-Ceinture et Achères-Ville passant par Poissy et le Technoparc sans revenir dans la forêt devrait répondre à cette logique.



Avis des Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly pour l'enquête publique complémentaire unique Tram Train 13 déposé le 8 février 2018

MAIS nous sommes maintenant devant un choix entre une mauvaise solution et un moins bon trajet :

-le **trajet initial**, totalement en forêt, mais empruntant une plateforme en partie nouvelle, **détruisant 6 ha de forêt** dont la détermination aurait des raisons techniques qui pour nous sont non recevables quand on voit que la réalisation de la « virgule » conduit à une diminution de fréquence 50% des rames qui circuleront entre Saint Germain Grande Ceinture et Achères-Ville.

-le **trajet soumis à la nouvelle enquête** qui serait la seule solution pour desservir le centre de Poissy mais qui ne relie pas le Technoparc. Cette solution détruit un peu plus la forêt mais laisse une portion de voies sans trafic et de ce fait cette portion ne sera plus une barrière entre l'ensemble des parcelles 101, 102 103 et la totalité de la forêt.

Nous laissons donc en débat la justification financière de ce décrochement urbain au regard des technologies naissantes sachant que cette solution peut présenter un avantage ce qui n'est pas le cas du nuisible et couteux appendice allant au centre de Saint-Germain-en-Laye.

Quelque-soit le choix, l'Association des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly demande que la compensation foncière soit réalisée en continuité nord de la forêt sur une partie des terrains libérés par le SIAAP. Ces terrains (400 ha) ont été arrachés à la forêt pour servir à l'épandage des eaux usées de Paris en vertu d'une décision d'utilité publique et en assurant aux agriculteurs d'Achères qu'ils pourraient ainsi engraisser leurs champs. La même puissance publique a interdit les cultures maraîchères sur ces terrains pollués. Au titre du principe « pollueur-payeur » il convient d'obtenir de la Ville de Paris de céder ces terrains acquis gratuitement à France Domaine pour affectation à l'ONF tandis qu'IDF Mobilité consacrerait la somme ainsi économisée à financer les plantations par l'ONF. Nous sommes las de voir depuis des décennies que les compensations foncières des emprises faites sur la forêt de Saint-Germain soient effectuées par des achats de bois existants (Sourduin, Sainte Apolline ou ceux de la Duchesse).



- Malgré l'opposition d'une majorité écrasante d'élus et des habitants directement concernés, le promoteur JPEE a déposé en préfecture à la mi novembre 2017 un projet d'installation de **quatre éoliennes de 135 m de haut** sur des terrains agricoles exploités à **Prunay-en-Yvelines**. L'une des éoliennes se situerait à moins de 790 m d'une ferme en partie classée d'Orsonville dont la maire est vent debout.
- **L'enquête publique** pourrait avoir lieu **en mars**. Le promoteur espère une autorisation du préfet vers septembre. La consultation de la commission des sites ne serait que facultative. L'Association pour la Protection de Prunay-en-Yvelines (APPY) invite les habitants de Prunay, Orsonville, Ablis, et des communes limitrophes à participer massivement à l'enquête publique à Prunay-en-Yvelines pour dire leur opposition à ce projet de **demi Tour Eiffel**, à quelques centaines de mètres des habitations, sur un territoire déjà atteint par les nuisances du TGV et des autoroutes.
- Attention : l'enquête serait **limitée à un mois**.

Lire la suite : <https://www.yvelines-environnement.org/non-aux-eoliennes-a-prunay-en-yvelines/>

Leur action se poursuit....



L'association **Sauvons la Tournelle**, membre d'Yvelines Environnement, nous avait indiqué que début juillet, la Mairie de Septeuil avait accusé réception de leur courrier envoyé en juin au commissaire enquêteur les informant que « *le commissaire enquêteur ne [pouvait] pas en prendre connaissance pour le moment, l'enquête publique étant suspendue* ». Il leur avait été proposé d'adresser un courrier en mairie confirmant l'envoi de leur dossier et des questions du mois de juillet lors de la reprise de l'enquête publique. Leur dossier devant être alors ajouté au registre.

Début septembre un nouveau message a été adressé au Service de l'Urbanisme de la Mairie de Septeuil ainsi qu'à la Direction Départementale du Territoire. L'objet étant de **faire un point sur la situation du projet de lotissement sur le site de la Tournelle**.

Une nouvelle enquête publique a pris fin le 12 janvier, ayant été réouverte au moment des fêtes de fin d'année, elle n'a sans doute pas permis aux habitants concernés par ce projet, d'apprécier le dossier de modification du PLU dans le cadre du projet de la Tournelle et de pouvoir faire part de leurs remarques et questions dans le cadre de l'enquête publique.

Retrouvez la contribution d'**Yvelines Environnement** adressée au commissaire enquêteur sur notre site :
<https://www.yvelines-environnement.org/sauvons-la-tournelle/>



Un courrier a été adressé le 11 janvier par l'association **Sauvons la Tournelle** au sous-préfet de Mantes-la-Jolie, en attente de réponse à ce jour.



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.



PLU PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
INFO
Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise



Le **GPS&O**, Grand Paris Seine & Oise, a vu le jour le 1^{er} janvier 2016, c'est une **intercommunalité** regroupant **73 communes** de la vallée de Seine et plus de **400 000 habitants**. Depuis le 14 avril 2016, elle s'est lancée dans la concertation pour l'élaboration de son **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Tous les documents relatifs à cette élaboration sont consultables sur le site :

<https://construireensemble.gpseo.fr/>

L'élaboration d'un PLUI suit les mêmes règles que l'élaboration d'un PLU seules les proportions diffèrent. A la fin de la concertation le PLUI passera en enquête publique et remplacera les PLU en vigueur de nos communes.

Où en sommes-nous dans le **calendrier** de son élaboration concertée ?

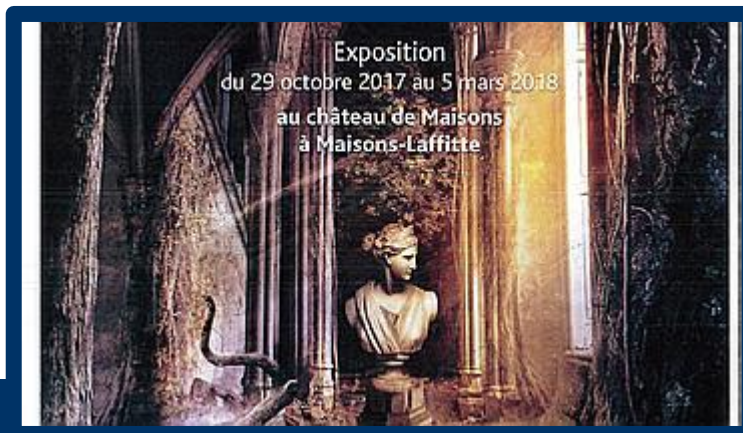
Ce semestre sera la dernière ligne droite de la concertation. Quelles sont les **prochaines étapes** ?

Le PLUI se nourrit des PLU des communes et s'en inspire. Cependant il peut vous sembler que certains éléments n'ont pas été pris en compte. Nous invitons vivement nos associations membres à utiliser le site dédié afin d'y enregistrer leurs remarques.

La navigation sur ce site n'est peut-être pas évidente pour tout le monde, nous vous avons réalisé un tutoriel « carte active concertation PLUI GPS&O » que vous pouvez retrouver ainsi que le calendrier et les prochaines étapes, sur le site d'**YE**, en cliquant sur ce lien :

<https://www.yvelines-environnement.org/le-grand-paris-seine-et-oise/>

Exposition jusqu'au 5 mars à la Maisons-Laffitte



La forêt s'expose...

... au château de Maisons-Laffitte

À la fois magique et inquiétant, peuplé de fées, de monstres, de spectres ou de sorcières, l'imaginaire de la forêt est au cœur des contes et des légendes. Tantôt effrayante, tantôt envoûtante, la forêt investit le château de Maisons à Maisons-Laffitte...

Le Centre des monuments nationaux, en partenariat avec **l'Office national des forêts**, présente l'exposition "Il était une forêt", et propose, à travers un décor théâtral aux lumières changeantes et aux sons énigmatiques, d'immerger les visiteurs dans une ambiance mystérieuse à la découverte de figures légendaires qui hantent l'imaginaire collectif.

Dans un parcours à l'aspect théâtral, aux décors animés, aux lumières changeantes et aux sons énigmatiques, le visiteur plongera dans une ambiance mystérieuse à la découverte de figures fantastiques liées à la forêt.

Une ondine dans son univers aquatique, la reine des fées régnant sur son domaine enchanté, la Bête au palais ensorcelé, la Belle en son château dormant, une nymphe en métamorphose, des fantômes dansant au clair de lune... autant de visions envoûtantes à la lisière du rêve.

Petits et grands pourront ainsi, dans cette exposition féérique, rêver, mais aussi mieux appréhender ce patrimoine naturel qu'il convient de préserver.

Voici de nouvelles mesures qui rendront plus difficiles nos actions...

Des mesures fortes pour lutter contre les recours abusifs dans l'urbanisme

*Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, a reçu le rapport de propositions de Madame Christine Maugué conseillère d'État, pour un **traitement du contentieux des autorisations d'urbanisme** plus rapide et plus efficace.*

Le contentieux de l'urbanisme est l'un des plus complexes en France et fait régulièrement l'objet de requêtes en contentieux qui freinent l'acte de bâtir notamment en secteur urbain tendu et renchérissent le coût de la construction. Le délai moyen de jugement des recours contre les permis de construire est de l'ordre de 24 mois en première instance. La consultation menée par le ministère dans le cadre de la préparation de la Stratégie Logement a fait état du développement de recours abusifs dans le champ de l'urbanisme au détriment de l'émergence des projets de logements.

Le choc de l'offre dans la construction porté par le Gouvernement souhaite lever tous les freins à la construction de logements, notamment en zones tendues, et la lutte contre les recours abusifs contre les permis de construire constitue un axe essentiel de l'accélération des projets de construction.

*Par une lettre de mission du 9 août 2017, le ministre de la Cohésion des territoires a confié à Christine Maugué, la mission de procéder à l'évaluation des dispositions existantes en termes de **lutte contre les recours abusifs dans le champ de l'urbanisme et de faire des propositions de dispositions complémentaires d'amélioration.***

Le rapport de mission recense des propositions consensuelles et audacieuses émanant d'un groupe de travail associant des représentants d'associations d'élus locaux, des universitaires, des avocats, des notaires, des professionnels de la construction, des magistrats administratifs et des représentants du ministère de la Cohésion des territoires et du ministère de la Justice. Aux termes de trois mois de travail, le groupe a établi un rapport, intitulé « Propositions pour un contentieux des autorisations d'urbanisme plus rapide et plus efficace ».

*Dans le respect du droit des tiers, les propositions du rapport couvrent **quatre champs de simplification et d'accélération du traitement du contentieux dans l'urbanisme** qui nécessitent des mesures législatives et réglementaires :*

- la réduction des délais de jugement des recours contre les autorisations d'urbanisme ;*
- la consolidation des autorisations existantes ;*
- l'accroissement de la stabilité juridique des constructions achevées ;*
- l'amélioration de la sanction contre les recours abusifs.*

Ainsi, pour la réduction des délais de jugement des recours contre les autorisations d'urbanisme, les mesures les plus importantes proposées par le rapport consistent à :

- l'interdiction pour un requérant de demander au juge la suspension de l'autorisation au-delà d'un certain délai. Certains des requérants attendent en effet sciemment que la construction soit entamée pour demander la suspension des travaux.*
- la fixation d'une date au-delà de laquelle il est impossible de soumettre aux juges de nouveaux arguments pour le requérant (« cristallisation » des moyens), ce qui accélère donc le déroulé du traitement du contentieux.*
- la mise en place d'un délai de jugement à 10 mois pour certains projets, alors que le délai de jugement moyen en urbanisme est actuellement de 24 mois en 1^{er} instance devant les tribunaux administratifs.*
- la facilitation de l'action en dommages et intérêts à l'encontre des requérants abusifs.*

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, a demandé que les dispositions législatives les plus opportunes soient intégrées au projet de loi « Evolution du Logement et Aménagement Numérique » (ELAN) et que les travaux réglementaires soient rapidement engagées pour concrétiser ces mesures de simplification et de facilitation dans l'acte de bâtir au quotidien.

Contribution d'**Yvelines-Environnement** et **SAVE** (SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS, association membre d'**YE**) dans le cadre des Assises de la Mobilité 2017

- **1/ Indispensable transparence dans les investissements transports en région parisienne**

Pour un suivi continu des prévisions pluriannuelles vis-à-vis des dépenses annuelles dans les programmes d'investissement des transports :

Lire le document sur notre site : http://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2017/11/2017.11.13_Transparence-sur-les-programmes-transports-en-R%C3%A9gion-Parisienne.pdf

- **2/ Transports en commun Plateau de Saclay (Massy, St Quentin et Versailles)**

Quelle situation actuelle et quelles projections sur l'avenir ?

Lire le document sur notre site : http://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2017/11/2017.11.13_Transports-en-commun-sur-le-Plateau-de-Saclay.pdf

-> <http://www.yvelines-environnement.org/les-transports-en-ile-de-france/>

Nos forêts :

L'**ONF** vous informe concernant :

- **la forêt domaniale de Marly :**

<https://www.yvelines-environnement.org/en-foret-de-marly/>

- **la forêt domaniale de Rambouillet :**

<https://www.yvelines-environnement.org/rambouillet/>

- **la forêt domaniale de Saint-Germain :**

<https://www.yvelines-environnement.org/foret-domaniale-de-st-germain/>

- **la forêt domaniale de Versailles :**

<https://www.yvelines-environnement.org/onf-versailles/>

Le livre sur « la flore et la végétation de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses abords » est encore disponible.

Vous pouvez vous le procurer :

- à la **RNN** de Saint-Quentin-en-Yvelines, Rond-point Eric TABARLY, RD 912, 78190 TRAPPES
- à l'**ANY**, Villa de Chèvreloup, 34 route de Versailles, 78150 ROCQUENCOURT

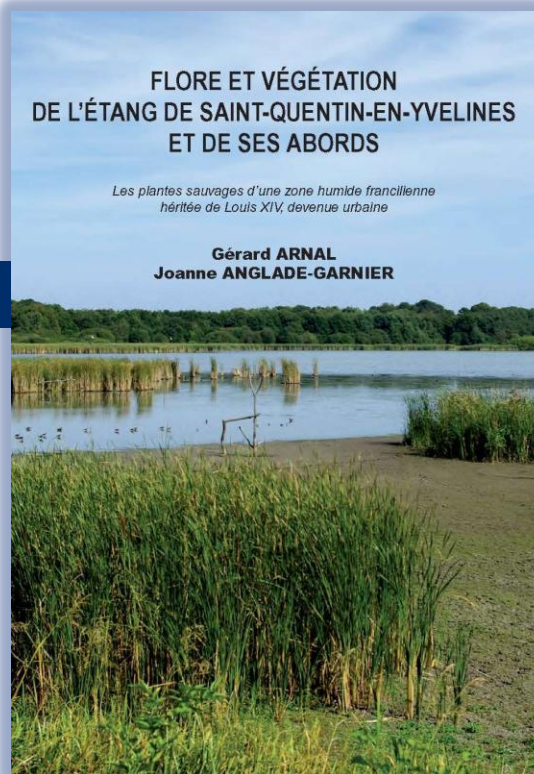
Informations générales :

- 780 pages
- format 17 x 24 cm
- prix 38 €
- plus de 2000 photos des 554 espèces observées **entre 1845 et 2015**

Si envoi par La Poste, frais de port à ajouter = 8,50 euros (pour 1 exemplaire, soit 1,5 kg)

Commandes aux adresses ci-dessus.

<https://www.yvelines-environnement.org/livre-flore-et-vegetation-sq/>





YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

« Info Asso »

La prochaine **Assemblée Générale** annuelle
d'**Yvelines Environnement**
aura lieu le **samedi 16 juin 2018**.

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet :
<https://www.yvelines-environnement.org/>

A bientôt 😊